



## Comité syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan

### procès verbal du Comité syndical du 28 juin 2023

**Président :** Patrick MOLINOZ

**Secrétaire de séance :**

**Lieu de la réunion :** Venarey-Les Laumes

**Nombre de membres du Comité Syndical :** 47 titulaires (et 47 suppléants)

**Nombre de membres présents :** 29 (dont 30 votants)

**Date de convocation :** 22 juin 2023

L'an deux mille vingt trois le vingt-huit juin à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents :** Alain BECARD, Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Ahmed KELATI (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT Paul ROBINAT (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Alain GUINIOT (pouvoir de Graziella GUERRE) (Pays d'Arnay-Liernais) ; Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU (pouvoir de Catherine SADON), Jean-Denis BAULOT, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

**Membres excusés :** Yves BILBOT, Philippe LUCOTTE, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Marc CHEVILLON, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Florence DELARUE (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (pouvoir à Alain GUINIOT), Patrick BLIGNY, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON (pouvoir à Jean-Michel PÉTRÉAU), Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE (Terres d'Auxois).

**PAYS AUXOIS MORVAN**



[www.auxois-morvan.fr](http://www.auxois-morvan.fr)



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux

Le Comité syndical débute à 18h00.

Laurence PORTE est désignée Secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des délégués. Le quorum étant réuni, Patrick MOLINOZ propose de débiter ce Comité syndical par l'adoption du procès verbal du précédent comité. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

## **I. Informations/communications**

### **1) Proposition de constitution d'un groupe d'échanges et de réflexion « urbanisme »**

Dans la perspective de l'adoption prochaine du SRADDET révisé par la Région et de la mise en œuvre des principes du Zéro Artificialisation Nette, Patrick MOLINOZ propose de mettre en place un groupe d'échanges et de réflexion sur les questions d'urbanisme. Ce groupe est proposé aux membres du Bureau, aux Président(e)s de Communautés de communes et à chaque délégué du comité syndical qui le souhaite. La première réunion de ce groupe pourrait se tenir le 11 septembre prochain après-midi.

La proposition de Patrick MOLINOZ est validée par le comité syndical.

### **2) Point d'étape Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan et relance de la démarche des Productions Auxois Morvan naturellement**

Patrick MOLINOZ rappelle que le Pays Auxois Morvan s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour lequel le PETR a été labellisé « niveau 1 » en juin 2021 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt. Pour Mémoire, ce PAT s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- Développer une économie alimentaire durable de qualité
- Améliorer l'accès à tous à une alimentation durable, de qualité et locale
- Valoriser notre patrimoine gastronomique comme vecteur d'identité et de lien social
- Accompagner les acteurs du système alimentaire vers une meilleure connaissance/utilisation des outils numériques (axe transversal)

A la suite des décisions prises en Bureau et en Comité syndical, plusieurs actions ont été envisagées et présentées notamment lors du Débat d'orientations Budgétaires pour 2023.

Patrick MOLINOZ cède la parole à Magali DENOYELLE, Chargée de mission PAT, afin qu'elle présente l'état d'avancement du Projet Alimentaire Territorial. Magali DENOYELLE expose :

#### **Axe : Développer une économie alimentaire durable de qualité**

##### **1 - Recensement du foncier agricole détenu par les collectivités**

Le travail de cartographie, réalisé par la Chambre d'Agriculture 21 a été présenté à la commission PAT le 7 mars dernier. L'étude finalisée sera restituée lors de la Conférence des Maires le 3 octobre 2023, accompagnée de la présentation des enjeux du maintien des agriculteurs sur nos territoires. Suite à cette présentation, il est envisagé de réunir la commission PAT thématique installation/ transmission au dernier trimestre 2023 afin de convenir de la suite à donner à cette étude.

**2 - Organisation d'évènements facilitant l'installation/transmission** d'exploitants agricoles type café installation, soirée transmission.

Un travail est en cours avec la Chambre d'Agriculture afin de déterminer le format de cet évènement dont l'ambition est de contribuer à la levée des freins à la transmission installation et de permettre d'ouvrir le dialogue au profit de la transmission des outils de production agricole.

### 3 - Favoriser les pratiques agricoles durables

actions en cours	actions en attente
émergence d'une filière céréales anciennes/fruits avec le Parc Naturel Régional du Morvan en cours.	Favoriser, accompagner les productions sous signe de qualité facilitant l'approvisionnement des restaurations collectives
	Choix et promotion d'une agriculture pour le territoire ? (conservation des sols, maintien des prairies permanentes) appui de l'INRAE, du PNR du Morvan

### 4 - Identification et mobilisation des acteurs de l'économie alimentaire durable et de proximité

#### Enjeux :

- **Trouver des leviers de communication,**
- **faire émerger des projets,**
- **identifier les besoins et les volontés des territoires.**

actions en cours	actions en attente	actions finalisées
Partenariat avec le living lab (TI Métropole Dijonnaise), mise en place d'actions afin de mobiliser les acteurs, fédérer et faire émerger des projets	Liste de l'ensemble des acteurs de l'économie par chaque EPCI	Recensement des typologies d'acteurs

### 5 - Structuration des circuits-courts

#### Enjeux :

- **Réduire l'impact énergétique et le coût carbone de l'alimentation du territoire.**
- **Accompagner la diversification de la production agricole du territoire**
- **Créer du lien entre les producteurs et les consommateurs**

actions finalisées	actions en cours	actions en attente
<b>Enquête</b> sur les <b>producteurs</b> commercialisant en circuits courts, Restitution à prévoir	Émergence d'une filière céréales anciennes/fruits avec le Parc Naturel Régional du Morvan en cours.	<b>Enquête</b> pour connaître les <b>attentes des consommateurs</b> en matière d'alimentation (types de produits, disponibilité, accès) ?
	Accompagnement du porteur de projet Ferme de la Barboulotte atelier de transformation.	Présentation du fonctionnement de l'ESS,
	Proposition de coopération de la CCGAM afin de mutualiser les ressources.	

- **Valorisation des producteurs du territoire** à travers du temps d'animation mis à disposition à l'association des Producteurs Auxois Naturellement animant la marque. (voir Focus Spécifique)
- Continuité de l'accompagnement au fonctionnement des 3 casiers/distributeurs automatiques mis en place sur le périmètre du Pays.

**Axe : Améliorer l'accès à tous à une alimentation durable, de qualité et locale**

**Enjeux :**

- **restauration collective**
- **santé**
- **précarité alimentaire**

**1 - Accompagnement des collectivités vers une restauration collective durable et de qualité.**

actions finalisées	actions en cours	actions en attente
Diagnostic de l'organisation de la restauration scolaire à l'échelle PETR	Accompagnement des collectivités vers une restauration collective durable et de qualité. 2 réunions : 7 février et 4 mai. Définition des besoins, des axes de travail communs	Projet pédagogique des mangeurs.
	Coopération entre acteurs autour de la semaine du goût sur la COPAS	

**2 - Accompagnement du jardin partagé/pédagogique de Viserny**

Projet non retenu par la Communauté de communes.

**3 - Travail avec les acteurs de l'aide alimentaire**

actions en cours	actions à venir	actions en attente
Appui à l' <b>élaboration d'un plat gastronomique</b> réalisé par le Relais Bernard Loiseau avec les produits de l'aide alimentaire fournis par les Restos du Coeur Le repas sera confectionné lors d'un repas de bienfaisance au profit des Restos du Coeur.	Appui à l'organisation d'actions en lien avec l' <b>approvisionnement en produits locaux</b> , des ateliers favorisant la cuisine et de la mixité sociale. Stratégie en lien avec l'outil mis en place par la Métropole	Réalisation d'une <b>carte</b> recensant l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire, leurs conditions d'accessibilité et leurs champs d'action.
	Déclinaison du projet Bernard Loiseau sur d'autres territoires. Formats à définir propices aux moments de mixité sociales	Travail dans le cadre du projet proposé par Civam et ACTIVE

**4 - Travail avec la médecine du travail sur un projet de prévention sur la thématique alimentation-sommeil-effort physique.**

La Métropole travaille sur cette thématique et propose au PETR de rejoindre le démonstrateur territorial.

**Axe : Valoriser notre patrimoine gastronomique comme vecteur d'identité territoriale et de lien social**

**Enjeux :**

- **lutter contre la décroissance de la population**, grâce à l'attractivité et au lien social découlant de ce patrimoine, renforcer le sentiment d'appartenance

- **éducation citoyenne (impact des choix) et à la santé** à travers l'alimentation auprès des publics fragiles.
- **Conserver la qualité de vie, le lien intergénérationnel de la ruralité** à travers la convivialité de l'alimentation

**Sensibiliser les publics au patrimoine gastronomique, au mieux manger :**

**Actions en cours, avec la COPAS en cheffe de projet,** mises en place dans le cadre de la Semaine du goût et d'une journée spécifique.

**Actions en attente :**

- **Favoriser le lien entre tourisme et gastronomie**
- **Favoriser le lien social**

Le plan d'actions sera décliné selon les volontés des EPCI.

**Point spécifique : Labellisation**

Magali DENOYELLE rappelle que le PAT Auxois Morvan a été labellisé niveau 1 en juin 2021 pour une période de 3 ans. Notre échéance est le 8 juin 2024. La DRAAF nous a récemment indiqué qu'il convenait de prévoir d'engager une demande de labellisation niveau 2 pour une durée de 5 ans. La Commission PAT sera consultée et associée à l'écriture de cette candidature. Un Comité de pilotage PAT, avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, sera organisé le 16 octobre prochain. La candidature sera présentée en Bureau du PETR pour une validation en Comité syndical de décembre 2023. Notre candidature serait examinée à l'occasion du comité de reconnaissance de la DRAAF de mars 2024.

Parmi les critères pour le passage à la labellisation de niveau 2, il est notamment demandé : un diagnostic agricole et alimentaire du territoire, des actions concrètes en lien avec le diagnostic et notamment sur le sujet de la restauration collective, la prise en compte des axes et thématiques du Plan National pour l'Alimentation, la mise en place d'instances de gouvernance et d'un dispositif d'évaluation.

Elle rappelle enfin que cette labellisation permet, outre la reconnaissance officielle de notre Projet Alimentaire Territorial pour 5 ans, d'avoir accès à des sources de financement pour les actions, notamment au travers des différents appels à projets régulièrement publiés.

**Focus Démarche des Productions Auxois Morvan naturellement**

Magali DENOYELLE rappelle que la marque « Productions Auxois Morvan naturellement » promeut les circuits-courts et défend le recours à des filières et produits locaux en valorisant ses artisans et producteurs locaux, tout en sensibilisant les habitants et consommateurs sur cette offre diversifiée. La relance du collectif des Producteurs et Artisans de l'Auxois Morvan a permis la création de l'association en Juillet 2022. Outre la mise à jour des chartes existantes pour l'adhésion des producteurs, un travail avec la Chambre de Métiers a été engagé afin de promouvoir l'association et la marque auprès des Artisans et de les intégrer dans la démarche. 5 chartes sont en cours d'écriture : Boulangers-pâtisseries, textile-créations d'art, produits frais transformés, bières et liqueurs, boucherie-charcuterie. Pour mémoire, en 2022, le collectif a mené les actions suivantes :

- Participation au salon des vins de Montbard en avril 2022,
- Participation au salon des vins de Vitteaux en juin 2022,
- Participation aux 3 soirs de marché de la communauté de Communes Ouche et Montagne à la saison estivale,
- Réalisation d'un article de promotion dans le magazine Saveurs de Côte-d'Or,
- Un repas complet 100 % Auxois naturellement a été proposé lors d'une compétition de golf avec un marché intimiste pour les convives le 1er octobre dernier.

Elle rappelle également qu'un dépôt vente des produits Auxois Morvan naturellement a été installé à l'agence postale de Manlay en novembre dernier. 7 producteurs et artisans sont représentés et proposent vins, bières, plats cuisinés et terrines de boeuf et de bisons, farines, miels, savons. Différents événements ont eu lieu afin de valoriser ce dépôt vente, notamment la présence de la Chargée de mission PAT du Pays également en charge de la démarche des Productions Auxois Morvan naturellement et d'une productrice sur le marché de Noël afin de

faire découvrir les produits aux habitants, et l'organisation d'un marché des producteurs le 20 avril 2023 sur le marché de Manlay afin de faire découvrir les produits aux habitants.

Pour cette année il est prévu que le collectif participe aux « soirs de marché » organisés par la Communauté de communes Ouche et Montagne (avec la mise en place d'une offre de petite restauration le 7 juillet prochain à Lantenay), ainsi qu'à deux événements phares à la rentrée de septembre : la Foire de Montbard, où les Productions Auxois Morvan naturellement seront particulièrement mises à l'honneur, et lors du Fantastic Picnic à l'Abbaye de Fontenay organisé en partenariat avec France Bleu Bourgogne à l'occasion de son 40ème anniversaire.

Afin de doter les adhérents d'outils de communication, un travail a été engagé avec un graphiste du territoire. Ces outils seront disponibles à la rentrée de septembre et utilisables pour la promotion, la participation aux foires, salons, marchés. La page Facebook des Productions Auxois Morvan naturellement a également été relancée et des « portraits de producteurs » seront régulièrement publiés afin de les faire mieux connaître. Enfin, un événement spécifique d'inauguration de la marque regroupant désormais producteurs « alimentaires » et artisans sera organisé en mars 2024.

### **3) Intervention SAFER BFC**

Patrick MOLINOZ remercie Magali DENOYELLE pour cette présentation. Dans le prolongement de cette intervention, il remercie Monsieur Julien BURTIN, Chef du service Collectivités Environnement à la SAFER de sa présence et lui cède la parole pour une présentation des différentes interventions et actions que cette structure peut mettre en œuvre afin d'accompagner les candidats à l'installation/transmission

(Présentation jointe au présent compte-rendu)

Patrick MOLINOZ remercie Monsieur BURTIN pour cette intervention.

### **4) Etat d'avancement du programme LEADER 2023-2027**

Patrick MOLINOZ rappelle que par délibération n°2022-11 du 4 juillet 2022, le comité syndical a validé la candidature du Pays Auxois Morvan au programme LEADER 2023-2027. Par courrier en date du 8 février 2023, la Région Bourgogne Franche-Comté nous a notifié notre sélection en tant que territoire porteur d'un programme LEADER, c'est-à-dire un Groupe d'Action Locale (GAL).

#### **Une enveloppe de 1 596 899 € a été allouée au territoire sur le programme LEADER.**

En plus de cette enveloppe LEADER, la Région a ouvert, sur cette programmation, une ligne de cofinancement régional spécifique et dédiée à la contrepartie de LEADER. Le ratio de répartition est de 80 % de LEADER et 20 % de Région, ce qui nous donne une enveloppe complémentaire de **399 224,75 € de crédits régionaux**, qui viendront en contrepartie de la subvention LEADER, **soit près de 2 M€ pour le territoire**. Des négociations sont actuellement en cours avec la Région pour la rédaction des fiches-actions, avec en mot d'ordre la simplification des critères d'éligibilité et une volonté de rendre les fiches actions les plus facilement contrôlables. La Commission européenne impose à toutes les autorités de gestion une signature des conventions au plus tard un an après l'adoption du Plan Stratégique National de chaque état membre. Ce plan stratégique reprend toutes les mesures du FEADER, dont LEADER. Nous devons donc signer notre convention avant le 31 août 2023.

Un nouveau logiciel de gestion des demandes d'aide et de paiement est actuellement en cours d'élaboration. C'est un travail, conjoint avec 8 autres régions de France, l'ASP, l'ARF et le Ministère de l'agriculture. A ce jour, une livraison du logiciel en octobre-novembre est annoncée. Les premiers dossiers ne seront donc pas programmés avant 2024.

Ce programme sera plus court que les programmes précédents, du fait de la prorogation des délais du programme 2014-2020. A ce stade, la date limite des paiements est fixée au 31 décembre 2029. Nous n'avons pas encore de calendrier proposé par la Région quant aux dates limites, mais nous pouvons extrapoler sur les dates suivantes :

- Fin décembre 2027 : date limite de programmation des dossiers ;
- Mi 2027 : date limite de complétude des dossiers ;
- Mi 2026-Début 2027 : Date limite de dépôt des dossiers (pour les accompagner dans la complétude).

Des réunions de travail avec la Région sont actuellement en cours et se poursuivront au second semestre.

Patrick MOLINOZ propose de passer à la suite de l'ordre du jour qui appelle l'examen des propositions de délibérations. Il demande au comité syndical l'autorisation d'inscrire une demande de subvention exceptionnelle supplémentaire au projet de délibération n° 2023-12 (fête du Charolais) reçue après l'envoi de cette note préparatoire. Le comité syndical accepte à l'unanimité.

## **II. Délibérations**

### **1) n° 2023-09 relative à la Présidence du GAL Auxois Morvan pour le programme LEADER 2023-2027**

Patrick MOLINOZ rappelle que par délibération n°2022-11 du 4 juillet 2022, le comité syndical a validé la candidature du Pays au programme LEADER 2023-2027. Par courrier en date du 8 février 2023, la Région Bourgogne Franche-Comté nous a notifié notre sélection en tant que territoire porteur d'un programme LEADER, c'est-à-dire un Groupe d'Action Locale (GAL).

Il indique qu'une enveloppe de 1 596 899 € a été allouée au territoire sur le programme LEADER.

Afin de mettre en place les instances permettant la mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau programme, par délibération n°2022-10 du 4 juillet 2022, le comité syndical a désigné les membres élus du comité de programmation du programme LEADER 2023-2027. Il convient également de désigner un(e) président(e) du GAL. Il est proposé de désigner Mme Amandine MONARD, Vice-Présidente du Pays en charge des fonds européens.

#### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 30**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

Décide :

- 1) De désigner Mme Amandine MONARD, Vice-Présidente du Pays en charge des fonds européens, en tant que Présidente du GAL Auxois Morvan pour le programme 2023-2027.

### **2) n° 2023-10 relative à la convention LEADER 2023-2027**

Patrick MOLINOZ rappelle que par délibération n°2022-11 du 4 juillet 2022, le comité syndical a validé la candidature du Pays au programme LEADER 2023-2027. Par courrier en date du 8 février 2023, la Région Bourgogne Franche-Comté nous a notifié notre sélection en tant que territoire porteur d'un programme LEADER, c'est-à-dire un Groupe d'Action Locale (GAL). Une enveloppe de 1 596 899 € a été allouée au territoire sur le programme LEADER.

En plus de cette enveloppe LEADER, la Région a ouvert, sur cette programmation, une ligne de cofinancement régional spécifique et dédiée à la contrepartie de LEADER. Le ratio de répartition est de 80 % de LEADER et 20 % de Région, ce qui nous donne une enveloppe complémentaire de 399 224,75 € de crédits régionaux qui viendront en contrepartie de la subvention LEADER, soit près de 2 M€ pour le territoire.

Afin de rendre le programme LEADER opérationnel, il convient de signer une convention entre le Pays, structure porteuse du GAL et la Région. Cette convention reprend les obligations de chaque partie, la stratégie du territoire, la liste des communes éligibles, la répartition de la maquette financière, les fiches-actions du programme, le circuit de gestion. Des avenants à cette convention seront possibles, dans la limite d'une fois par an. A des fins de simplification,

la Région propose de répartir la maquette financière suivant 2 axes d'intervention : Les actions (dont les actions de coopération) et l'ingénierie dédiée à LEADER. Il est proposé de répartir la maquette comme suit :

N° fiche action	Libellé du volet de l'intervention 77.05	Montant FEADER	Montant prévisionnel contreparties publiques nationales	TOTAL
6	Fonctionnement des GAL	399 000,00 €	99 750,00 €	498 750,00 €
1-2-3-4-5-7	Mise en œuvre des stratégies et coopération dans LEADER	1 197 899,00 €	299 474,75 €	1 497 373,75 €
TOTAL		1 596 899,00 €	399 224,75 €	1 996 123,75 €

Il est proposé au Comité syndical de valider la convention du programme LEADER 2023-2027 et ses annexes (annexe ci-jointe).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 30**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

Décide :

- 1) D'approuver la convention LEADER entre le Pays et la Région pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et ses annexes,
- 2) De valider le modèle de convention,
- 3) D'autoriser le Président de la structure porteuse à signer la convention,
- 4) D'autoriser le Président de la structure porteuse à signer tout document relatif à la mise en œuvre du programme,
- 5) D'autoriser la Vice-Présidente en charge des fonds européens, Présidente du GAL, à signer à signer la convention LEADER, et tout document relatif à la mise en œuvre du programme.

**3) n° 2023-11 relative à la Décision Modificative n° 1**

Patrick MOLINOZ indique que cette modification proposée résulte de la sous-évaluation des dépenses liées aux intérêts de la ligne de trésorerie. Il rappelle qu'actuellement, le Pays a 2 lignes de trésorerie, de 125 000 € chacune.

Plusieurs actions d'importance ont justifié l'utilisation de ces lignes, depuis 2021, pour lesquelles l'avance de trésorerie a été partielle ou totale, en attente de versement des subventions :

- 120 000 € de panneaux Canal de Bourgogne
- 130 000 € pour les actions du Programme National de l'Alimentation
- L'ingénierie du Pays, dont LEADER

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les subventions en attente de versement étaient :

- 60 000 € ingénierie LEADER 2021
- 15 000 € panneau Canal Pouilly-Bligny
- 50 000 € actions PNA (2022)
- 80 000 € ingénierie LEADER 2022
- 25 000 € Ingénierie Pays (CRBFC + CD21)

=> Soit 230 000 € de subvention en attente de versement qui ont justifié l'utilisation de nos lignes de trésorerie.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, nous avons payé des intérêts sur 165 000 € empruntés. De plus, depuis mi-2022, les taux d'intérêt ont augmenté, entraînant une augmentation de nos remboursements d'intérêts. Suite au versement de quelques subventions et au paiement des cotisations des EPCI, et afin de limiter les frais de remboursement d'intérêts, **depuis fin mai, nous avons remboursé l'intégralité de nos lignes de trésorerie.** Cependant, nous allons les utiliser encore au 2<sup>d</sup> semestre et ce pour plusieurs raisons :



- Reste des subventions à percevoir sur les années passées, qui auront lieu en 2024 :
  - 80 000 € ingénierie LEADER 2022 (nous espérons fin 2023, mais le traitement des demandes de paiement est long pour Leader)
  - 75 000 € PNA pour 2022-2023 (dépenses ayant lieu en 2023), solde prévu en 2024
  - Toutes les ingénieries 2023 (habituel dans l'utilisation de nos lignes de trésorerie)
- Reste des actions à payer :
  - Actions PNA (études) : 30 000 €
  - Frais salariaux
  - Actions courantes

Il convient donc de ré-abonder la ligne permettant le paiement des remboursements des intérêts dûs au titre de nos lignes de trésorerie. Le poste d'animateur du CLS n'étant pas encore pourvu à ce jour, il est proposé de prendre des crédits sur les frais salariaux prévus à cet effet (qui étaient budgétés sur l'année entière). Il est donc proposé de faire le mouvement suivant :

### **Section Fonctionnement : Dépenses de Fonctionnement**

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2023	Proposition DM 1	Nouveau budget 2023
<u>Dépenses de Fonctionnement</u>				
6615	Intérêts des comptes courants	1 500,00 €	+ 3 000,00 €	4 500,00 €
64131	Rémunération	165 800,00 €	- 3 000,00 €	162 800,00 €

Le budget 2023 reste à l'identique en dépenses de fonctionnement à 599 486,06 €

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 30**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

- 1) Approuve la décision modificative n°1 du Budget 2023, telle que détaillée ci-dessus,
- 2) Charge Monsieur le Président de l'application de la présente délibération.

### **4) n° 2023-12 relative à des demandes de subventions exceptionnelles**

Patrick MOLINOZ indique que le Pays a été saisi de demandes de subventions. Il s'agit :

1) Du Comice Agricole de Saulieu pour l'organisation de la « Fête du Charolais » qui se tiendra du 18 au 20 août 2023 à l'espace Jean Bertin à Saulieu (72<sup>ème</sup> édition). Vitrine de l'élevage avec près de 5 000 visiteurs chaque année, cette manifestation permet aux éleveurs de présenter leur savoir faire au cours des traditionnels concours de boucherie bovin et ovin. Comme l'an passé, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

2) De l'Abbaye de Fontenay. France Bleu Bourgogne fête ses 40 ans en 2023 à l'Abbaye de Fontenay à l'occasion du Fantastic Picnic le 10 septembre prochain, avec des rendez-vous antenne entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre, et souhaite à cette occasion organiser un événement autour de notre gastronomie régionale au cours d'une dégustation ou d'un pique-nique complet : déjeuner à table, pique-nique champêtre, marché de producteurs. Concernant cette manifestation, Patrick MOLINOZ précise que le Pays a été contacté par Eric VIELLARD, responsable d'exploitation de l'abbaye qui souhaite associer le Pays et les producteurs et artisans Auxois naturellement à cet événement. Sont également sollicités « Les Produits Gourmands de Bourgogne-Franche-Comté », le label 100% Côte-d'Or et les producteurs labellisés « Bienvenue à la Ferme ». Cette journée champêtre d'animation conviviale et de rencontres proposera notamment des émissions de radio de 10 à 12h et de 16h00 à 19h00, un marché des producteurs locaux, des animations musicales, des animations pour les enfants avec notamment un stand tenu par le Pays d'Art et d'Histoire proposant des jeux ludiques autour de

la découverte du patrimoine pour le jeune public et les familles, des visites de l'Abbaye, et des départs de montgolfières

Cet événement est une belle occasion de mettre en avant le Pays, le Pays d'art et d'histoire et surtout les Producteurs et Artisans Auxois naturellement. Magali DENOYELLE, Chargée de mission Projet Alimentaire territoriale et économie de proximité, travaille actuellement en lien avec les représentants des autres marques et labels conviés afin d'organiser cet événement et d'identifier les producteurs qui seront présents. Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 500 € destinée essentiellement à accompagner la communication autour de cet événement.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 30**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ au Comice Agricole de Saulieu pour la Fête du Charolais 2023 ;
- 2) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Abbaye de Fontenay ;
- 2) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif pour 2023.

**5) n° 2023-13 relative à la désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de gestion de Côte-d'Or**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 ;  
 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;  
 Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de gestion de la Côte d'Or ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;  
 Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;  
 Considérant toutefois que le Centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 30**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

- 1) Décide de confier cette mission au CDG21 ;
  - Précise que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
  - Fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
  - Fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
  - Adopte la charte de l' élu local telle que définie en annexe
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

**6) n° 2023-14 relative à la mise à disposition des outils de médiation du Pays d'art et d'histoire aux partenaires**

Patrick MOLINOZ rappelle que dans le cadre de la démocratisation culturelle à destination des habitants, un des objectifs du Pays d'art et d'histoire est de proposer une offre globale d'actions avec les partenaires, notamment le partage d'outils de médiation avec les sites, musées, associations, offices de tourisme, communes, communautés de communes, établissements scolaires et péri-scolaires, ainsi que d'autres lieux recevant du public du territoire. Dans ce but commun de valorisation des ressources du territoire, des partenariats entre les acteurs culturels et le Pays voient le jour. Le Pays propose de mettre à disposition gratuitement les outils de médiation du PAH existants (maquette de ville, maquette de l'arc en plein cintre, mallette vitrail, jeux de société, notamment) et à venir. Des conventions de partenariat seront réalisées pour le prêt de ces outils de médiations stipulant :

- l'objet de l'outil de médiation,
- le lieu et la durée du prêt,
- le coût du service,
- l'installation et le transport,
- la communication,
- les assurances,
- la procédure en cas de pertes ou détériorations,
- la procédure en cas de litige.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 30**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

1) Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de prêt des outils de médiation du Pays d'art et d'histoire et tout document nécessaire à leur mise en œuvre

**III. Questions diverses**

L'ordre jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant proposée, Patrick MOLINOZ remercie les délégués et prononce la clôture de ce comité syndical.

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Patrick MOLINOZ

Président du PETR du Pays de l'Auxois Morvan